



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fivavana - Tanindrazana - Fandroasana

**MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR**  
Agence des Nations Unies

(Permanent Mission of Madagascar to the United Nations)  
820 Second Avenue, Suite 800  
New York, N.Y. 10017 - USA

Tel: (212) 986-9491 / (212) 986-9492 • Fax: (212) 986-9271 • E-mail: [renemad@verizon.net](mailto:renemad@verizon.net)

No. 12-333 -DELONU/HFC/DIHRes65/29ConvGeneve

La Mission Permanente de Madagascar aux Nations Unies presente



**REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
Madagascar

**MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR**  
auprès des Nations Unies  
(Permanent Mission of Madagascar to the United Nations)  
870 Second Avenue, Suite 200

New York, N.Y. 10017 – USA  
Tel: (212) 986-9491 / (212) 986-9492 • Fax: (212) 986-6271 • E-mail: [renamad@verizon.net](mailto:renamad@verizon.net)

**INFORMATIONS SUR L'APPLICATION PAR LE GOUVERNEMENT MALGACHE**

Le Code Pénal malgache renferme des dispositions relatives aux crimes visés par le DIH tels que :

meurtre – viol – assassinat – détention arbitraire.

Les juridictions compétentes sont les Cours Criminelles Ordinaires.

Pour les crimes de guerre et génocides et les crimes contre l'humanité les instruments

internationaux y afférents n'ont pas encore été ratifiés par Madagascar.

La poursuite et la juridiction en justice des auteurs de ces crimes ne sont pas de la compétence de la

Madagascar a déjà ratifié la Convention sur les Droits de l'enfant le 19 mars 1991. En conséquence, il a l'obligation de s'acquitter de ses engagements internationaux à travers la soumission des rapports initiaux et périodiques relatant les mesures prises en vue de donner plein effet à ces instruments.

Actuellement, Madagascar est en train de rédiger les rapports initiaux et périodiques sur l'application des deux protocoles facultatifs à la CDE respectivement concernant :

- l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
- la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

La rédaction de ces rapports est confiée aux membres du Comité de rédaction qui est un comité interministériel collaborant avec les membres de la société civile.